

CONVENTION D'HONORAIRES

ENTRE :

La SCP LESOURD, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, dont le siège est 10 rue Dumont d'Urville à PARIS (75116) et le numéro SIRET 318 569 829 000 19, représentée par l'un quelconque de ses cogérants, Guy et Cyrille LESOURD,

ci-après dénommée « l'avocat »,

ET

La COMMUNE DE CABRIES, hôtel de ville, place Ange Estève, 13480 CABRIES, représentée par son maire en exercice.

Les parties conviennent que les honoraires de l'avocat seront de 3.333,33 euros hors taxes, soit 4.000 euros TTC, suivant la note d'honoraires jointe à cette convention, pour la procédure en défense au pourvoi en cassation formé par M^{mes} Scarlett VAISE et Charleine THINEL et MM. Youndi DEBART, Ruben VAISE et David SANNIER à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel d'Aix-en-Provence le 9 janvier 2024.

Conformément aux règles professionnelles de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, les honoraires sont exigibles à la date de la note d'honoraires dans leur totalité, l'instruction du dossier étant subordonnée à leur paiement intégral.

Ces honoraires comprennent les diligences standard afférentes à la procédure jusqu'au prononcé de l'arrêt.

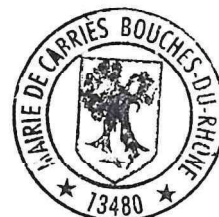
Des honoraires complémentaires sont susceptibles d'être demandés, selon une facturation et une convention distinctes, si le dossier devait donner lieu à une procédure incidente devant la juridiction saisie (question prioritaire de constitutionnalité) ou devant une juridiction différente (question préjudicielle devant le juge administratif ou devant la Cour de justice de l'Union européenne, question prioritaire de constitutionnalité renvoyée devant le Conseil constitutionnel) ou si l'affaire exigeait d'être plaidée.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 7 juin 2024

Pour la SCP LESOURD
L'un des associés



Pour la COMMUNE DE CABRIES,



Si une difficulté survient, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de la consommation (https://mediation-consummateurs-avocats-aux-conseils.fr) à l'adresse suivante : 5 quai de l'horloge 75001 Paris ou mediateuraac@ordre-avocats-cassation.fr.

Accusé de réception en préfecture
N° 2024-1987-REG-046-CC
Date de réception préfecture : 13/06/2024